

Image not found or type unknown



Obligation de l'agence sur la vérification des cheminées

Par **Fany.df**, le **08/12/2019** à **14:36**

Bonjour.apres l'achat de notre maison nous avons fait passer un ramoneur il nous a dit que l'une des deux cheminées était non fonctionnelle et dangereuse. l'agence en charge de la vente doit elle vérifiée l'état de fonctionnement des cheminées pour informer les futurs acquéreurs le leur bonne utilisation ou non...

Fany